



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83160>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-83160

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix-Marseille Provence

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Identifiant interne de la consultation : 75250127

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la Commande publique - Service des Marchés

Adresse mail du contact : Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément au II.- de l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant sur les deux derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années Les travaux les plus importants sont appuyés d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon

les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public. - L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 14/08/2025 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération: Prix: 40% Valeur technique: 55% Valeur environnementale: 5%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction d'un bâtiment de type « vigie » sur le Mont Carpiagne, dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la construction d'un bâtiment de type « vigie » sur le Mont Carpiagne, dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Marseille

Durée du marché (en mois) : 16

Valeur estimée (H.T.) : 389235 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'estimation du marché s'entend sur sa durée totale. Le critère valeur technique (55%) sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous-critères pondérés indiqués ci-dessous: - Sous-critère A: Pertinence des moyens humains, techniques et matériels affectés à l'exécution du marché et au regard du planning (25%) - Sous-critère B: Pertinence des mesures prévues en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de la gestion des déchets sur le chantier (35%) - Sous-critère C: Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux avec détail des phases d'études et d'exécution, ainsi que de la qualité et origine des matériaux et produits employés (40%) Le critère valeur environnementale (5%) sera apprécié au regard du mémoire environnemental en fonction du sous-critère pondéré indiqué ci-dessous: - Sous-critère: Pertinence des mesures proposées pour la préservation de la biodiversité et des espaces naturels en phase chantier (100%) Dossier de consultation disponible via <https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat doit fournir une adresse mail valide et consultée régulièrement. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 7.1 du Règlement de la consultation. Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/07/2025